

WEB

Le site du SNE-FSU

<http://www.snefsu.org>

**SECRETAIRE BRANCHE
Eau & Milieux Aquatiques**

A. BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eurmc.fr

SECRETAIRES SECTIONS**ONEMA**

Y. POGNART / J. LEFRANCOIS

06 72 08 12 63 / 06 72 08 10 04

sne.fsu@onema.fr

AE ARTOIS PICARDIE

Patricia LEFEVRE

03 27 99 90 91

p.lefevre@eau-artois-picardie.fr

AE ADOUR GARONNE

Jean Jacques CHEVALIER

05 59 80 77 92

jean-jacques.chevalier@eau-ador-garonne.fr

AE LOIRE BRETAGNE

Guillaume SAVIN

02 38 51 74 96

guillaume.savin@eau-loire-bretagne.fr

AE RHIN MEUSE

Vincent AIZIN

03 87 34 48 07

vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr

AE RHONE MEDITERRANEE CORSE

Fatiha EL MESAUDI

04 26 22 30 22

fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr

AE SEINE NORMANDIE

Sébastien BERNIOT

02 35 63 77 85

berniot.sebastien@aesn.fr

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des personnels auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.

**Réunion d'information relative aux personnels des agences de l'eau
Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEEM) / Organisations
Syndicales
13 octobre 2016**

Présents :

DEB : François MITTEAULT, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, B. BLANCHARD chef du bureau des agences et offices de l'eau et E. GIRARD, son adjoint.

CGT, FO

SNE-FSU : A. BARRERA, G. SAVIN, S. BERNIOT et P.SAINT-LEGER

➤ **A noter l'absence de la CFDT, de la CGC.**

En avant-propos, le DEB évoque la réorganisation de ses services, conséquence de la création de l'AFB. Une sous-direction coordonnera toutes les fonctions de tutelle des établissements publics. Au sein de cette sous-direction, la tutelle de l'AFB et des agences de l'eau dépendra d'un même bureau.

Revenant sur le contexte créé par l'émergence de l'AFB, le DEB indique que les agences de l'eau constituent un pôle de stabilité au milieu de tous ces changements.

Le SNE-FSU lui répond que sous réserve des moyens consacrés (voir chapitre suivant !), la stabilité des agences ne vaudra que si leurs savoirs faire en matière de définition et mise en œuvre de redevances affectées, d'émergence de projets, de négociation contractuelle et de pilotage des outils de planification (SDAGE, SAGE, ...) sont pleinement reconnus et valorisés aux côtés de l'AFB, sans recouvrement des missions entre établissements.

Effectifs – plafonds d'emplois 2017

La DEB confirme la réduction des plafonds d'emplois pour 2017 : moins 38 ETP pour les six agences. Par contre la répartition entre agences n'est toujours pas tranchée. Elle devra l'être avant les réunions des conseils d'administration des agences consacrés aux budgets, dont le premier se réunit le 27 octobre.

Le SNE-FSU est intervenu pour dénoncer à nouveau cette baisse de moyens :

- Ainsi, par exemple, la baisse cumulée des effectifs est supérieure au gain d'effectifs des VI^e programmes, lesquels avaient introduit l'ouverture au grand cycle de l'eau et aux SAGE, suite à la loi sur l'eau de 1992. Aujourd'hui, non seulement les missions sont restées, mais de nouvelles missions continuent de se développer (biodiversité) ;

- 71% des réductions d'effectif pèsent sur les établissements publics du ministère, et parmi eux les agences de l'eau, qui payent donc un tribut bien supérieur à ce qui est demandé à l'ensemble des opérateurs de l'Etat,
- Même les présidents des comités de bassin partagent la nécessité d'arrêter cette hémorragie de moyens des agences de l'eau dans le contexte d'extension de compétence à la biodiversité créé par la loi.

Le SNE-FSU a également (re)demandé à avoir un bilan sur la répartition des effectifs entre agences, après plusieurs années de réduction différentielle des plafonds d'emploi.

Nous avons attiré l'attention du DEB sur le fait que les directeurs généraux d'agence étaient tentés dans leurs schémas d'emplois, d'alourdir la contrainte de réduction d'effectifs de façon à dégager des marges de manœuvre supplémentaires permettant de créer des nouveaux postes consacrés à la biodiversité. Cette « double peine » est inacceptable !

Prévoyance

Rappel de nos demandes

1. Prise en charge complète par l'employeur du reste à charge lors d'un accident du travail.
2. Prise en charge par l'employeur des jours de carence qui s'appliquent en cas d'arrêt maladie aux apprentis, lesquels sont de plus en plus nombreux au sein de nos établissements.

En juin, la DEB avait opposé un refus, mais face à nos arguments, envisageait de consulter la Direction des Affaires juridiques du Ministère !

LA DEB nous annonce aujourd'hui :

1. L'absence de base juridique concernant le premier point (reste à charge lors d'un accident du travail) ce que nous contestons à nouveau vivement, textes et démonstration à l'appui !
2. Concernant les jours de carence des apprentis, finalement, c'est possible et cela relève d'une simple décision des directeurs généraux, lesquels sont disposés à le mettre en œuvre !

Nous nous réjouissons de cette deuxième annonce, qui répond partiellement à notre demande et confirme la pertinence de notre analyse ! Nous demandons le passage des projets de décision des directeurs dans tous les comités techniques, pour information.

Concernant le premier point, nous sommes dans l'attente d'une révision de leur appréciation juridique du dossier !

Gestion des contrats

Le SNE-FSU avait demandé au Directeur de l'Eau et de la Biodiversité de travailler avec les directeurs d'agence pour que soit mis en place un emploi mutualisé dédié à la gestion commune du contrat avec la MGP.

La DEB nous a fait savoir qu'au final, les directeurs des agences ne le souhaitaient pas.

Notre commentaire : On sait qu'il y a eu bagarre entre plusieurs agences pour héberger ce poste mutualisé, chacune se prévalant de sa légitimité (gestion paye, gestion dossier prévoyance, ...). Manifestement, aucun accord n'a pu être trouvé... Nos directeurs généraux, pourtant tous hauts fonctionnaires émérites, auraient-ils perdu le sens l'intérêt général ?

Application du quasi statut Agences de l'eau par les directeurs généraux

Pour mémoire : aucune instance de concertation commune aux agences n'existe à ce jour, permettant de garantir une relative homogénéité d'application du statut dans les agences de l'eau.

Le dernier dossier qui défraye la chronique vient d'Artois Picardie, qui a souhaité harmoniser les fiches de poste au risque de remettre en cause l'arrêté sur les emplois types.

Nous avons exprimé que s'il y avait un besoin de réexaminer l'arrêté, cela devait et pouvait être fait autour de cette même table, en associant les directeurs généraux d'agences de l'eau, et sous la présidence du DEB.

Le SNE-FSU a dénoncé la succession de « petites » remises en cause depuis 2007, opérées ici ou là de manière incessante sous couvert de note de gestion.

Si le ministère continue à bloquer toute possibilité de concertation nationale, le SNE-FSU bloquera systématiquement tout sujet ayant trait de près ou de loin à l'application du statut.

Par ailleurs, le SNE-FSU a rappelé la nécessité de ne pas faire de zèle concernant la révision de la liste dérogatoire des emplois pour les agences de l'eau et l'indissociable négociation à avoir sur l'avenir des personnels.

Depuis un an le SNE-FSU travaille sur ce dossier dont l'enjeu est crucial pour l'avenir des personnels et des établissements.

Taux pro/pro

Voir sur le sujet nos précédents flash-infos [ici](#)

En juin dernier, la DEB nous a informé qu'elle avait demandé à Bercy le maintien des taux de 2015 pour les années 2016 et 2017. Nous apprenons en séance que cette demande n'est partie qu'en août dernier (!) et que Bercy n'a toujours pas répondu !

Nous avons acté que la DEB devait attendre la réponse de Bercy avant de publier un arrêté sans pour autant perdre l'année 2016.

Indemnité kilométrique Vélo

La DRH du ministère s'apprête à publier une note de gestion que la DEB souhaite appliquer aux agences de l'eau.

Nous demandons que la notion de trajet le plus court soit précisée par une notion de **trajet sécurisé le plus court**, au regard des exigences d'hygiène et de sécurité qui s'imposent aux services et établissements sur ces trajets domicile / travail.

Nous serons attentifs à ce que cette note de gestion ne soit pas publiée sans concertation préalable avec les organisations syndicales.

Complémentaire santé

Les organisations syndicales présentes ont réitéré leur revendication d'une participation de l'employeur sur le modèle du secteur privé.

Cette revendication est portée au niveau de la fonction publique par l'ensemble des syndicats représentatifs de la fonction publique.

Dans l'immédiat, le SNE-FSU a redit que l'intégration des agences de l'eau au contrat collectif du Ministère devait être la voie à privilégier.